
Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact

**Projet de contournement de la Ville de La Tuque
(route 155)
par le ministère des Transports**

Dossier 3211-05-358

Le 16 janvier 2003

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de contournement de la Ville de La Tuque (route 155) par le ministère des Transports (MTQ) répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

DATE	ÉVÉNEMENT
1998-02-03	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
1998-03-10	Délivrance de la directive
2002-07-11	Réception de l'étude d'impact
2002-07-16 au 2002-09-09	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2002-09-24	Envoi au promoteur d'une série de questions et commentaires dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact
2002-11-21	Réception des réponses de l'initiateur du projet aux questions et commentaires (addenda 1)
2002-12-03	Réception de l'addenda 2
2002-12-16 au 2003-01-10	Consultation intra et interministérielle sur les réponses aux questions et commentaires
2003-01-16	Réception de l'addenda 3

2. DESCRIPTION DU PROJET

Problématique

En 1989, le conseil municipal de la Ville de La Tuque mandatait le MTQ d'effectuer une étude de faisabilité sur la possible déviation des véhicules lourds qui traversent actuellement son noyau urbain sur une distance de 12 km. Le parcours sinueux de la route 155 y emprunte trois rues principales reliées entre elles par des virages à angles droits et est parsemé d'une cinquantaine d'intersections et de 13 arrêts potentiels. Cette situation, couplée au taux de camionnage en constante évolution, occasionne des nuisances et de la pollution, en plus de mettre en péril la sécurité publique. À noter que la route 155 constitue l'axe central d'accès aux ressources naturelles et touristiques de la Haute-Mauricie et la seule voie d'entrée à la Ville de La Tuque.

Recherche de solutions

C'est à la suite des demandes répétées des autorités locales et des conclusions tirées de l'étude d'opportunité de 1996 que le MTQ reconnaît la pertinence d'intervenir afin d'apporter un correctif à la situation prévalant sur la route 155 à La Tuque. Ce n'est toutefois qu'en l'an 2000 que les consultations avec la population et les intervenants locaux mèneront à l'identification du tracé de contournement de la Ville de La Tuque qui fait l'objet de l'actuelle étude.

Projet

Le projet consiste donc à construire une route permettant de détourner le camionnage et la circulation en transit de l'actuelle route 155 qui traverse l'agglomération latuquoise.

Cette voie de contournement prendrait son origine à environ 700 m au sud de la limite du périmètre d'urbanisation de la ville, avant de bifurquer à l'intérieur des terres, côté est, en contournant les vallées. Elle comporterait une emprise nominale de 40 m sur une longueur de 12,5 km. Il y aurait construction d'une voie auxiliaire pour véhicules lents en direction sud entre les chaînages 10+000 et 12+500. On prévoit également la construction d'un pont au-dessus du chemin Wayagamack et de la Petite rivière Bostonnais ainsi qu'un viaduc sous la voie ferrée du Canadien National. Il y aurait également aménagement de 3 carrefours : un carrefour majeur en T à l'extrémité sud du projet, entre l'actuelle route 155 (boul. Ducharme) et la future voie de contournement ; un carrefour majeur en croix au croisement du rang des Hamelin, de la voie de contournement et de l'actuelle route 155 ; un carrefour en croix à l'intersection du chemin du Lac-Panneton. Le coût de réalisation est estimé à 18,5 M \$.

Enjeux

Les principaux enjeux concernent la sécurité publique, la qualité de vie des résidents, la santé communautaire et l'économie locale.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement :

- la Direction régionale de la Mauricie ;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable ;

et les ministères et les organismes suivants :

- le ministère des Affaires municipales et de la Métropole ;
- le ministère de la Culture et des Communications ;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux ;
- le ministère des Ressources naturelles (secteurs terres et forêt) ;
- le ministère des Régions ;
- le ministère de la Sécurité publique ;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ).

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Étude d'impact sur l'environnement, Contournement de la Ville de La Tuque : route 155, Rapport principal*, juin 2002, 183 pages ;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Étude d'impact sur l'environnement, Contournement de la Ville de La Tuque : route 155, Addenda 1 : Réponses aux questions et commentaires*, octobre 2002, 10 pages et 1 carte;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Étude d'impact sur l'environnement, Contournement de la Ville de La Tuque : route 155, Addenda 2 : Réponses aux questions 12, 13 et 14*, décembre 2002, 9 pages et 1 annexe;
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Étude d'impact sur l'environnement, Contournement de la Ville de La Tuque : route 155, Addenda 3 : Comparaison des variantes de tracé*, janvier 2003, 11 pages.

L'analyse du dossier qui a été faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre de février 1998.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Céline Dupont
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre